



## **Association Mandioca**

29, bd. de Reuilly 75012 PARIS  
06.59.41.06.40  
mandioca.association@gmail.com  
associationmandioca.blogspot.com

# **REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO « BRÉSIL DOUZE 2009 »**

## **PREAMBULE**

L'Association Mandioca, avec le soutien de la Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, organise un concours photo du 5 mars 2009 au 27 mars 2009 (couleur et noir & blanc) sur le thème :

## **«Le Brésil parisien - les Brésiliens de Paris»**

Les photos de ce concours ont pour but de mettre en évidence le Brésil parisien, ainsi que les liens entre les cultures française et brésilienne.

## **DOTATION**

Deux prix seront décernés par le jury.

Un prix dans la catégorie « **image fixe** ».

Un prix dans la catégorie « **diaporama** ».

Un de ces prix sera une nuit dans un palace parisien très photogénique...l'autre prix sera un prix surprise...

Les gagnants sélectionnés recevront les récompenses définies par les organisateurs durant une cérémonie de remise des prix lors de la manifestation « Brésil Douze 2009 ».

## **CANDIDATURE**

1. Le concours est ouvert à tous. Il n'y a pas de frais d'inscription et ce concours est gratuit.

2. Dans la catégorie « image fixe »,

les photos seront exclusivement présentées sur tirage papier. Le format de présentation des tirages photo sera de **24 cm x 30 cm avec 2 cm de marge**. Les tirages peuvent être contrecollés sur support blanc.

Le dépôt des photos se fera sous enveloppe (ou par courrier) à l'accueil de la Mairie du 12<sup>o</sup> arrondissement 130, avenue Daumesnil 75012 Paris (à l'attention de M. Guis, avec la mention « concours photos Brésil Douze »)

3. Dans la catégorie « diaporama »,

la présentation des photos, organisées et présentées librement, ne devra pas excéder 2 minutes et être dépourvue d'illustration musicale, et, pouvoir être lue par Windows Média Player.

Les images seront réunies sur un CD adressé à l'attention de M. Guis, avec la mention « concours photos Brésil Douze », Mairie du 12<sup>o</sup> arrondissement 130, avenue Daumesnil 75012 Paris

4. La candidature est nominative et limitée à 5 photos maximum par personne dans la catégorie « image fixe », et de 30 dans la catégorie « diaporama ».

5. Le candidat indiquera sur un document manuscrit ses coordonnées complètes (nom, prénom, âge, adresse postale et électronique, numéro de téléphone).

Il peut ajouter, s'il le souhaite, un titre à la photographie ou au diaporama.

6. La participation à ce concours entraîne l'acceptation du présent règlement. Tout participant accepte par avance de divulguer ses « nom et prénom » qui pourront être mentionnés dans tous les documents servant de support de communication à l'évènement Brésil Douze 2009 (blog de Mandioca, site de la Mairie du 12<sup>e</sup>, bulletin municipal, presse locale...).

7. La date limite du dépôt des photos est fixée au **25 mars 2009 minuit**.

8. Sera considérée comme invalidante, toute participation comprenant un dossier de candidature incomplet, l'indication de coordonnées erronées ou la réception d'une candidature postérieure à la date limite de dépôt.

### **SELECTION**

1. Le jury, composé de photographes professionnels et de personnalités qualifiées sélectionnera la photographie et le diaporama gagnants selon ses propres critères (qualité esthétique, qualité technique, créativité) et son adéquation avec le thème du concours.

2. **Le choix du jury est souverain et ne peut faire l'objet d'aucun recours.** Il s'opère à main levée, chaque membre du jury représentant une voix. Le principe de la majorité est de mise. Le jury délibère à huis clos à la fin du mois de mars 2009.

3. Les gagnants seront avertis par téléphone peu avant l'annonce publique des résultats.  
Aucune négociation ni aucune contrepartie financière ne peuvent être engagées.

4. Les photos lauréates pourront être publiées sur tous les supports afférents au Festival Brésil Douze.

### **DROITS PHOTOGRAPHIQUES**

1. Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes les clichés. Les participants assurent et engagent leur responsabilité si leurs photos engagent la vue d'une personne physique. Ils assurent en participant à ce concours avoir l'accord de cette personne.

2. Les participants au concours s'engagent à **céder gracieusement** leurs photos à l'Association Mandioca dans le cadre de ce concours et de toute publication liée à ce concours et à la manifestation « Brésil Douze ». L'utilisation de ces clichés et diaporamas servira à valoriser le Brésil à Paris, sans but lucratif.  
Aucune utilisation commerciale ne sera faite des photos.

3. Aucun cliché ou diaporama ne sera retourné.  
Mandioca décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés.

### **RECLAMATIONS**

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement.  
Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

### **REGLEMENT**

Ce règlement est consultable pendant toute la durée du concours sur le site internet de la Mairie du 12<sup>e</sup> et sur le blog de l'association Mandioca.

L'association Mandioca remercie pour son soutien :

